

1. Identification :

1.1 Nom commercial :

PLAQUES A+

2. Composition/Information sur les composants

Composant	N° CAS	Proportion %
2.1 Co polyester 10025640-14-6		
2.2		
2.3		
2.4	/	/
2.5	/	/
2.6	/	/

3. Identification des risques :

Les matériaux en fusion créent des brûlures thermiques. Les matériaux en poudre peuvent former des mélanges de poussières explosives.

4. Premiers secours :

- Inhalation : sortir à l'air frais. Porter une attention particulière si des symptômes apparaissent.
- Les yeux : tout produit qui entre en contact avec les yeux doit être immédiatement lavés et une attention médicale particulière doit être apportée si des symptômes persistent.
- La peau : en cas de brûlures avec du produit en fusion refroidir aussi rapidement que possible avec de l'eau et consulter un médecin pour le traitement des brûlures.

Note pour les médecins : les brûlures doivent être traitées comme des brûlures thermiques. Le plastique se détache quand la guérison intervient. Ceci étant l'enlever immédiatement de la peau n'est pas nécessaire.

- Ingestion : le produit n'est pas destiné à être absorbé par la trachée artère et l'induction de produit vomitoire ne devrait pas être nécessaire.

5. Mesures de lutte contre l'incendie:

- Moyens d'extinction

Eau ou poudre chimique

- Protection des intervenants

Masque respiratoire, vêtement de protection pour protection de la peau ainsi que lunettes de protection.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- Mesure préventive : aucune nécessaire si les conditions d'utilisation sont respectées.
- Ventilation : une bonne ventilation générale (typiquement renouvellement de l'air 10 fois par heure) devrait être suffisante pour contrôler les concentrations atmosphériques. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Ventilation locale supplémentaire, systèmes fermés, ou protection respiratoire peuvent être nécessaires dans des circonstances spéciales comme par exemple des espaces faiblement ventilés. Protection mécanique de chauffage séchage de poussières, etc.

- Précautions individuelles :

- Protection respiratoire : un masque respiratoire homologué doit être porté si nécessaire pour la fumée et les poussières.
- Protection des yeux : lunettes de protection avec écrans latéraux sont recommandées pour la manipulation de tout produit chimique industriel.
- Protection des mains : porter des gants de protection pour se protéger des brûlures.
- Installation de décontamination recommandée : bain pour les yeux, douche, installation de lavage.

Note : les recommandations pour la protection personnelle concernent la manipulation industrielle du produit. Les recommandations concernant les laboratoires doivent être conformes aux bonnes pratiques.

7. Manipulation et Stockage :

Produit à éloigner de matériaux oxydants.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle:

Voir 6

9. Propriétés physiques et chimiques :

- Solide : en plaques
- Couleur : sans couleur
- Odeur : faible
- Seuil olfactif : N/A
- Taux d'évaporation : N/A
- Point d'ébullition : N/A
- Point de fusion : 100 degrés C (212 degrés F)
- Solubilité dans l'eau : négligeable
- PH : N/A
- Octanol/Coefficient de partage de l'eau : N/A

10. Stabilité et réactivité:

- Point éclair : non volatile, combustible
- Limite inférieure explosive : N/A
- Limite supérieure explosive : N/A
- Température d'auto inflammabilité : N/A
- Produit dangereux de combustion : dioxyde de carbone monoxyde de carbone
- Sensibilité aux décharges d'électricité statique : N/A
- Puissance explosive : N/A
- Le produit en poudre peut former des mélanges de poussières explosives. Minimiser la génération de poussière et son accumulation. Se référer à la NFPA livret N° 654 prévention des incendies et des explosions de poussières chimiques, colorants, produits pharmaceutiques et industries des plastiques.

11. Informations toxicologiques:

Voir 4-5 et 6

12. Informations écologiques:

Actions à entreprendre en cas de produit renversé : balayer ou ramasser et enlever.

Ces matériaux n'ont pas été testés pour leurs effets sur l'environnement. Ils sont produits à partir de polymères de haut poids moléculaires et avec une très faible solubilité dans l'eau. Comme tel, ils sont conçus pour avoir un faible biochimique en oxygène et de ce fait ne provoquent essentiellement aucune germination d'oxygène sur la croissance des plantes. Ils sont considérés comme non bio dégradable et désagréables. Cependant ils sont considérés comme ne causant aucun mauvais effet sur l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination:

- Elimination du produit

Respecter les lois et réglementations en vigueur. Incinération.

14. Informations relatives au transport:

- DOT (USA) classification : pas réglementé
- TDG (Canada) classification : pas réglementé
- Organisation International de l'Aviation Civile (ICAO) : pas réglementé
- International Maritime Dangerous Goods (IMDG) : pas réglementé

15. Informations réglementaires:

1) Directives CE

- _ 94/62/CE. relative aux emballages et aux déchets d'emballages.
- _ Règlement CE 2004/1935, concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- _ Directive des Dispositifs Médicaux 93/42 CEE : classe I.
- _ **Fiches de données de sécurité:**
D.91/155/CEE modifiée par D.93/112/CEE : substances et préparations dangereuses
- _ **Classement/Etiquetage CE**
Directive n° 67-548-CEE du 27 juin 1967

2) Réglementation française

- _ Code de la Santé Publique Livre-5bis « Dispositions relatives aux dispositifs médicaux » : Ch1, Ch2 et Ch3
- _ **Fiches de données de sécurité**
Arrêté du 5.01.1993 : substances et préparations dangereuses
- _ **Préparations dangereuses**
Arrêté du 21.02.1990 modifié par arrêté du 25.11.1993

3) Autres Informations Réglementaires :

- OSHA (USA) : produit dangereux selon 29 CFR 1910, 1200 aucune
- WHMIS (Canada) matériau contrôlé : aucune
- WHMIS (Canada) produit contrôlé : aucune
- Matériau connu comme cancérigène dans l'Etat de Californie : aucune
- Matériau connu comme ayant des effets négatifs sur la reproduction dans l'Etat de Californie : aucune
- Liste des substances du Massachusetts : aucune
- Liste des substances dangereuses du New Jersey : aucune
- Liste des substances dangereuses de la Pennsylvanie : aucune
- Produit chimique sujet à rapport selon la Section 313 Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) of 1986 and 40 CFR Part 372 (USA) : aucune
- SARA (USA° Sections 311 et 312 des classifications dangereuses : aucune
- CONEG legislation : pas de plomb, de mercure, de cadmium, ou de chrome hexa valent sont ajoutés intentionnellement. La somme des traces de ces impuretés est bien inférieure à la limite des 100 ppm comme proposé par la législation CONEG.
- Autres métaux lourds : pas d'arsenic, selenium et antimoine ne sont ajoutés intentionnellement et la somme des traces de ces impuretés est inférieure à 20 ppm.
- HMIS Hazard ratings : Santé – 0, Inflammabilité – 1, Réactivité chimique – 0
- NFPA Hazard ratings : Santé – 0, Inflammabilité – 1, Réactivité chimique – 0

Note : HMIS et NFPA notations impliquent des données et interprétations qui peuvent varier d'une société à l'autre et sont destinés uniquement à une rapide identification générale de l'ampleur du danger spécifique. Pour la manipulation sécurisée de ce produit toutes les informations de cette fiche technique doivent être prises en considération.

- TSCA : le matériau est sur la liste d'inventaire du TSCA (USA)
- Canadian Environmental Protection Act (CEPA) and Domestic Substances List (DSL). Ce produit est listé sur la DSL et est conforme aux nouvelles exigences de notification des substances.
- European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) : ce produit est sur la liste EINECS et a été approuvé par la Communauté Européenne comme nouvelle substance.
- Australian Inventory of Chemical Substances (AICS) and National Industrial Notification and Assessment Scheme (NICNAS) : ce produit est sur la liste AIC et est conforme avec NICNAS.
- Japanese Handbook of Existing and New Chemical Substances : ce produit est sur la liste Handbook et a été approuvé au Japon comme nouvelle substance.

Cette rubrique a pour objet de rappeler les prescriptions essentielles d'ordre réglementaire et législatif relatives au produit objet de cette fiche et connues à la date de création ou de mise à jour de la fiche mais ne saurait être considérée comme une énumération exhaustive des prescriptions applicables.

Ces informations sont fournies à titre indicatif et ne dispense en aucun cas l'utilisateur de se reporter aux textes officiels où il trouvera toutes précisions sur les obligations lui incombant. Elles ne sauraient constituer une garantie ni engager notre responsabilité pour quelque cause que ce soit.

16. Autres informations:

- Utilisations recommandées

Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur des éléments provenant de nos fournisseurs. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.